



LES AVANTAGES DE CHOISIR UN COACH PROFESSIONNEL CERTIFIÉ PAR L'INTERNATIONAL COACH FEDERATION (ICF)

Depuis quelques années on observe une tendance qui s'intensifie chez les entreprises recourant aux services du coaching : elles exigent de plus en plus que leurs coaches soient certifiés par l'ICF.

Elles agissent ainsi parce que la certification leur procure les avantages suivants :

C'est une assurance qualité

Pour obtenir cette certification, le coach a dû répondre aux exigences de l'ICF en démontrant :

- sa formation spécifique en coaching*
- sa réelle maîtrise des compétences essentielles en coaching, lors d'examens écrits et oraux
- son expérience pratique en coaching*
- sa connaissance et son habileté à œuvrer dans le cadre de la culture du coaching, via un parrainage d'au moins dix heures par un coach-mentor chevronné

** selon le nombre d'heures exigé par l'ICF*

C'est une attestation que le coach est membre de l'ICF, organisme international indépendant regroupant plus de 21 000 membres dans plus de 100 pays, reconnu pour son leadership quant à la définition des normes de qualité de la pratique du coaching et aux nombreuses activités de perfectionnement professionnel qu'elle offre à ses membres.

C'est une attestation que le coach s'engage à respecter le code de déontologie de l'ICF, qui prévoit des normes de pratiques conformes à une éthique exemplaire.

C'est une indication qu'il y a une forte probabilité que le niveau de compétence démontré par ce coach certifié permette **l'établissement rapide d'une solide relation de confiance entre le coaché et son coach.**

C'est une attestation que le coach **utilise un processus de coaching qui a fait ses preuves**, ce qui favorise chez le coaché un **développement optimal de son potentiel.**

C'est enfin une probabilité accrue de résultats significatifs, donc d'obtenir un excellent retour sur investissement de sa démarche de coaching.

Note : Ces avantages ont été identifiés par Michel Boutin, PCC, de Leitmotiv coaching avec la collaboration de Marcel Gemme, MCC, et de Jean-Pierre Fortin, MCC. Ce contenu peut être utilisé et reproduit à la condition d'y inclure la présente note.